

# Didier Le Gac

Député  
3<sup>e</sup> circonscription du Finistère

**Renaissance**  
MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

[didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr) • [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

## Communiqué de Presse

21 juillet 2022

### Déconjugalisation de l'AAH : unanimité !

Didier Le Gac se félicite de l'adoption hier soir, à l'unanimité des députés présents, des amendements permettant la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé ou AAH.

En effet, depuis sa création il y a 47 ans, l'AAH avait été conçue comme une prestation sociale dont le montant variait selon les revenus du conjoint de l'allocataire.

Concrètement, la déconjugalisation de l'AAH, attendue par la plupart des personnes en situation de handicap et des associations du secteur, va permettre un gain de 300 € en moyenne pour 160.000 bénéficiaires.

Pour beaucoup de personnes en situation de handicap, notamment des femmes dépendantes de leur conjoint, c'est la fin d'une forme de double peine : le handicap et la dépendance financière.

C'est donc une très bonne nouvelle pour l'ensemble des allocataires de l'AAH.

Le vote unanime d'hier est la preuve que le compromis est possible et que certains sujets dépassent les clivages politiques.